

Vous vous apprêtez à acheter ou avez acheté un lot dans **notre maison de ventes aux enchères via le site interencheres-live.com**

Retrouvez ici toutes les informations pour **réaliser un devis** ou **organiser l'expédition de votre lot**



## MODALITES D'EXPÉDITION

### HÔTEL DES VENTES DE PAMIER -ARIEGE ENCHERES

#### Enlèvement sur place



*Tous les objets*

Gratuit

#### ARIEGE ENCHERES

**ne propose pas  
de service d'emballage  
et d'envoi.**

#### Mail Boxes ou Transporteur



*Mobilier,  
œuvres fragiles,  
véhicules, etc.*

Sur devis

#### Comment estimer vos frais d'expédition ?

Les objets présentés en ventes publiques n'ont pas de dimensions normalisées, **ils demandent donc chacun une estimation particulière de leurs frais d'expédition.**

Concernant la délivrance des lots que vous avez acquis et payés, si vous souhaitez un envoi, veuillez contacter la société MAIL BOXES ETC (MBE Toulouse), spécialisée dans l'emballage et l'expédition, au 05.34.66.85.37 ou 06.27.70.23.26 ou [mbe2603@mbefrance.fr](mailto:mbe2603@mbefrance.fr).

Elle procède régulièrement à des enlèvements groupés, ce qui permet de mutualiser les envois et de profiter des meilleurs tarifs.

Pour l'enlèvement des meubles, nous vous donnons les coordonnées de transporteurs avec lesquels nous travaillons de manière très régulière :

- la société ABC Transport (M. Trocard : 06.76.28.91.61),
- la société ART TRANSPORT (M. Bernard : 06.50.82.45.15).

Vous pouvez également réaliser votre propre devis de transport sur [uShip.com](http://uship.com), la place de marché des transporteurs :



*Attention : Au moment où le marteau tombe, l'acheteur devient le propriétaire de l'objet même s'il n'a pas encore réglé son achat ni même pris possession de son lot. Il y a transfert de propriété et par là même transfert des risques. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'assurer vos objets pendant leur transport.*

#### Enlèvement obligatoire et frais de gardiennage

Attention, vous êtes responsable de l'enlèvement de vos objets après la vente et la maison de vente ne peut pas se substituer à un garde meuble.

**Au-delà de 30 jours après la vente, des frais de magasinage seront facturés aux adjudicataires à hauteur de 5 € par jour et par objet, 8€ pour les tableaux et 12 € pour les meubles.**